

Réunion annuelle des familles et des proches

le 4 mars 2025 à Médréac

I. Intérim de direction et changement de directeur/trice

Du 23 juillet 2024 au 3 février 2025, Mme LE BORGNE a assuré l'intérim de direction des EHPAD de Bécherel et de Romillé. C'est une des raisons pour lesquelles l'assemblée générale des familles a été repoussée à début 2025.

A son tour, Mme LE BORGNE quittera son poste le 30 avril 2025.

La Résidence dépendant de la fonction publique hospitalière, la nomination d'un nouveau directeur/trice passe par le Centre National de Gestion – organe du Ministère de la Santé.

Publication du poste au journal officiel début avril pour une nomination en juillet 2025. Le candidat/la candidate retenu.e aura 3 mois pour prendre ses fonctions – donc au plus tard en octobre 2025.

L'établissement bénéficiera d'un intérim durant cette période.

2. Point d'information sur les travaux en cours

- Le sol étant argileux, le bâtiment s'enfonce ce qui provoque des fissures.
- Nous avons une obligation de passer par un marché public.
- Rédaction du cahier des charges et des documents de marché en février / mars par un assistant maître d'ouvrage (AMO), publication du marché courant mars pour sélection des entreprise(s) en mai et début des travaux en juin 2025 ?
- Travaux rapides (1 mois environ) pour l'injection de résine pour stabiliser le bâtiment.
- Travaux d'agrafage des fissures à prévoir ensuite.
- Maintien d'un an pour stabilisation.
- Reprises éventuelles.
- Ravalement de façade ou travaux d'isolation par l'extérieur si subventions possibles.
- Durant les travaux, une attention particulière sera demandée à tous pour que, malgré la sécurisation mise en place, il n'y ait pas de problème pour les résidents qui déambuleront dans le jardin.

3. Information sur l'évaluation externe

Elle est obligatoire pour tous les établissements médico sociaux. C'est une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, l'objectif étant que tous les établissements aient une qualité suffisante.

Pour ceux qui ne connaissent pas le nouveau dispositif :

Ce qui change :

- Nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).
- Un référentiel commun à tous les ESSMS.
- Trois méthodes d'évaluation communes pour évaluer les pratiques et les organisations, au plus proche du terrain (entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des établissements).
- La fréquence d'évaluation passe de 7 à 5 ans.
- Des rapports d'évaluation identiques à tous les ESSMS.
- Une diffusion des rapports élargie : résultats toujours transmis à l'autorité de tarification et de contrôle mais également à la Haute autorité en santé (HAS) + diffusion interne du rapport d'évaluation (Conseil d'administration, CVS et Instances de représentation du personnel).

A la résidence les Grands Jardins et la Résidence les Menhirs : 3 journées sur site à 2 ou 3 évaluateurs (société SOCOTEC) les 6, 7 et 8 octobre 2025.

- Des membres du CVS, des personnels et l'équipe de direction interrogés.
- Des résidents interviewés.
- Choisis à l'avance, consentement requis et droit de renonciation à tout moment.

4. Les tarifs hébergement différenciés

Le conseil départemental d'Ille et Vilaine a proposé de mettre en place un nouveau régime tarifaire basé sur la mise en œuvre des tarifs hébergement différenciés afin d'augmenter les ressources financières des établissements pour personnes âgées sans modification de l'autorisation relative à l'habilitation à l'aide sociale comme le prévoit la loi du 8 avril 2024.

Le Département considère que la mise en place de tarifs différenciés en fonction des revenus des personnes accueillies est une mesure socialement juste qui doit permettre, au moins de manière limitée, d'ajuster la contribution de la résidente ou du résident en fonction de ses capacités financières.

Par conséquent, les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées habilités à l'aide sociale (EHPAD et résidences autonomie), qui le souhaitent, ont pu opter pour ce nouveau régime tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2025. Ils ont pu choisir de fixer deux tarifs différents : l'un pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale et l'autre pour les non bénéficiaires de l'aide sociale, l'écart maximal entre les deux tarifs ayant été fixé par le Président du conseil départemental à 10%.

La résidence n'a pas souhaité mettre en place les tarifs différenciés pour l'année 2025 (choix proposé à l'automne et temps de mise en place beaucoup trop court ainsi qu'absence de décrets publiés). Malgré tout, pour des raisons financières, le conseil départemental a dû geler l'évolution des tarifs d'hébergement des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que la dotation d'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

La question des tarifs différenciés se posera peut-être de nouveau pour 2026. S'il n'est pas fait le choix de les mettre en place, l'augmentation du prix de journée serait d'environ 1%.

5. Le Projet d'Etablissement 2025-2029

Il est à renouveler cette année. Fin février, un groupe de travail composé de volontaires pluriprofessionnels des deux résidences s'est réuni. Leur contribution va permettre d'élaborer les grandes orientations à mettre en place ces cinq prochaines années.

L'auto-évaluation, les groupes de travail, les questionnaires de satisfaction et les questionnaires obligatoires (DAMRI, DUERP...) vont nous donner un plan d'action.

Il a été choisi de proposer une spécialisation de chaque site. Afin que chaque résident bénéficie de l'environnement qui lui est le mieux adapté, des transferts de site seront envisagés : les résidents déambulants avec risque de sorties inopinées des Grands Jardins seront orientés vers la Résidence les Menhirs et inversement, les résidents devenus très dépendants et qui ne relèveront plus d'une Unité de Vie Protégée seront transférés aux Grands Jardins.

Le projet d'établissement devrait être finalisé et présenté aux instances en avril ou en juin pour validation. Il sera ensuite à disposition à l'entrée de la résidence.

6. Le système de distribution des médicaments

L'ancien système de distribution des médicaments ne se fabriquant plus, un nouveau système en sachets-dose a été mis en place depuis le 15 septembre dernier. De ce fait, la résidence a changé de pharmacie. Les sachets-dose sont préparés par la pharmacie KERANGAL à Rennes. Le service est gratuit pour les résidences. Ils sont étiquetés et nominatifs.

Tout n'est pas encore calé. Les infirmières sont très attentives pour éviter les difficultés sur le terrain. Un travail est en cours avec un groupe de soignants sur les organisations afin de les rendre pérennes et sécuritaires. Des visites d'autres établissements ont été faites pour s'en inspirer. Une réflexion sur la modification des chariots et de l'infirmierie est en cours.

7. Projet de Médréac

La population accueillie demande de se réinventer. Nous travaillons assidument depuis la fin 2024 avec un groupe de travail sur les organisations : des plannings, des quartiers, sur l'accueil des nouveaux habitants, sur l'harmonisation des pratiques et des effectifs sur les trois quartiers. Nous vous tiendrons au courant des avancements et des nouveautés.

8. Rappel sécurité

Etre très vigilant à ne pas laisser sortir des habitants au niveau des portillons. Nous avons depuis quelques mois des habitants « fugueurs » ! qui donnent le change. Merci de transmettre l'information à votre entourage.

9. Point sur les animations

➤ **Projet lecture : La lecture comme outils de développement social**

Le projet se déroulera tout au long de l'année 2024-2025.

- ★ **Sorties mensuelles à la médiathèque de Landujan** : lecture à haute voix pour le prix « facile à lire », emprunt et lecture des livres sélectionnés à la résidence (un vendredi par mois).
- ★ **Sorties mensuelles à la médiathèque de Médréac** : Lecture sur place et emprunts de livres ou revues (un mercredi par mois) avec la participation de l'équipe soignante (2 soignantes du quartier Emeraude).
- ★ **Réfection du coin bibliothèque de la résidence** : Avec l'investissement d'une famille (ancienne médiathécaire) afin de redonner l'envie d'investir cet endroit. Appel aux dons pour renouveler les romans avec des caractères de taille moyenne, revus, livres « reportage » sur les pays, animaux, recettes... Espace enfant...
- ★ **Lectures à hautes voix** par des bénévoles.
- ★ **Activités régulières** : Adaptation de textes (type Montessori) ou de jeux cognitifs.
Création d'un jeu « trouvez 5 mots » par catégories (ex : végétaux, animaux...).

Utilisation de l'application Wivy : « Chronique sonore » histoires enregistrées si financement.

- ★ **Rencontres inter-établissement** : Activités cognitives type quiz ou jeux.
- ★ **Rencontres intergénérationnelles** :

Crèche d'Irodouër : Visites et sorties mensuelles d'un groupe de 5 à 6 enfants accompagnés de 2 ATSEM d'enfants de 3 à 4 ans pour des lectures d'histoires par les résidents, le matin dans la salle « snoezelen ».

Lycée Professionnel de Tinténiac : Projet autour des contes de Perrault avec un possible spectacle en Mai. Sortie pour confectionner décor, costumes et possible lectures des résidents

- ★ **Temps forts** :

Venues de conteurs de l'association « Tisseurs de contes » en lien avec le centre de loisirs.

Spectacle de la fameuse conteuse « Marie Chiffmine » originaire du coin (Landujan) A confirmer.

➤ **Coin cafétéria**

Il a été demandé par des familles. Il sera installé à côté du coin bibliothèque. Une cafetière et une bouilloire ont été achetées. Des dosettes de café et des sachets de thé/tisane fournis par l'association d'animation seront mis en libre-service dans le meuble en contrepartie d'une participation financière pour l'association. Un « mode d'emploi » de l'utilisation du coin cafétéria sera affiché.

➤ L'association « Le Trèfle à Quatre Feuilles »

Elle a été créée en juillet 1997 afin de rassembler les bénévoles au sein d'une même entité. Ils sont tous en contrat avec les 2 Résidences. A ce jour, 62 bénévoles œuvrent de façon régulière ou ponctuelle pour permettre aux résidents de nos 2 sites de maintenir une vie sociale et culturelle et une ouverture sur l'extérieur (aide lors des sorties). Ils permettent aussi la mise en place d'activités régulières (confection de crêpes, travaux manuels, aumônerie : messe et temps de prière...).

Une journée d'information est proposée, chaque année, par les animatrices en partenariat avec la psychologue et l'ergothérapeute. La dernière rencontre a eu lieu le 6 mars.

Présentation de M. BACRO Roger, nouveau trésorier de l'association et de Mme REHAULT Nadine, bénévole.

L'association fonctionne avec les subventions des mairies de Médréac et de Montauban de Bretagne ainsi qu'avec les bénéfices des événements organisés.

La prochaine fête des Menhirs aura lieu le jeudi 19 juin 2025.

Nouveauté 2025 : au vu des statuts, une adhésion est désormais demandée à chaque personne faisant partie de l'association.

➤ Présentation de la salle Snoezelen

L'approche Snoezelen a été développée au Pays-Bas à partir de 1974.

Un espace Snoezelen **est un espace dédié au multisensoriel, il favorise la détente et le bien-être**. Il est éclairé d'une lumière tamisée et bercé d'une musique douce. Tous les objets à disposition dans un espace Snoezelen sont là pour solliciter chacun des sens.

Notre salle Snoezelen est équipée d'un coin canapé avec une colonne à bulles, d'un rideau de fibres optique, d'un matelas à eau chauffant...

Elle est utilisée pour les rencontres avec les enfants de la crèche d'Irodouër et elle est très appréciée par eux.

Les familles ont la possibilité d'y accéder avec leur proche.

➤ Présentation de Famileo

La résidence a souscrit un abonnement à Famileo. Cette application peut être téléchargée sur smartphone ou tablette. On peut également s'y connecter depuis un ordinateur. A l'entrée de votre proche, un code famille vous est envoyé par mail. Il permet de vous inscrire et de créer votre profil. C'est un service gratuit pour les familles. Chacun peut ensuite partager les messages et les photos de son quotidien.

Une gazette papier personnalisée, composée des photos et des messages, est imprimée par la résidence chaque lundi.

Dans la rubrique « Communication – Mur Etablissement » se trouvent des informations globales sur la résidence : le menu de la semaine, des photos des animations, des sorties... Des photos de votre proche peuvent vous être envoyées de manière individuelle.

Les gazettes peuvent aussi être utilisées par les soignants pour gérer l'anxiété de certains résidents.

➤ **Goûter des familles**

Il se déroulera le jeudi 15 mai 2025. C'est un moment de convivialité à partager ensemble.

10. Groupe d'échange des familles

Il a lieu 2 à 3 fois par an. Il est animé par Elodie et Aurore, les 2 psychologues de la résidence. Il permet aux familles et proches d'écouter ou de partager leur ressenti, leurs expériences, difficultés, joies, astuces, inquiétudes...

La prochaine rencontre est prévue lundi 24 mars 2025, à 14h30, au salon du quartier Améthyste. Pour les familles dont le proche est en accueil de jour, vous pouvez venir avec votre parent même si ce n'est pas son jour d'accueil de jour, il participera à l'animation du jour le temps de la rencontre.

11. Le Conseil de la Vie Sociale

C'est une instance obligatoire dans un EHPAD. Il se compose de représentants des résidents, des familles, du personnel, du conseil d'administration. Ils sont élus pour 3 ans.

Le CVS se réunit trois fois par an avec la direction, l'équipe d'encadrement et les animatrices. Il donne son avis et fait des propositions sur la vie de l'établissement (activités, projets de travaux, entretien des locaux, prix des services rendus...). Le but est de garantir les droits des résidents.

Les photos et noms des membres représentant des familles sont affichés à l'entrée de la résidence ainsi que les noms des représentants des résidents. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : cvs@retraite-broceliande.fr

Mme REHAULT Nadine est la représentante des familles pour la résidence les Menhirs.

12. Questions des familles

➤ Comment se positionne la résidence par rapport aux animaux de compagnie ?

Il existe un contrat d'engagement relatif aux animaux qui est à remplir par le résident et sa famille pour les personnes qui souhaiteraient entrer en hébergement permanent avec leur animal de compagnie. Le contrat est assez exigeant (l'animal doit être stérilisé, vacciné, tatoué, bénéficiaire de traitements antiparasitaires régulièrement, faire ses besoins exclusivement à l'extérieur...). Un ou plusieurs noms de personnes prenant le relais, si le résident ne peut plus s'occuper lui-même de son animal, sont obligatoires. L'animal a une période d'essai d'un mois.

La résidence possède un chat : Zarma.

De même, une fois par mois, Sandrine, l'animatrice, vient avec son chien (Marley) et une fois par semaine a lieu une séance de médiation animale avec un groupe de résidents définis afin de travailler des objectifs déterminés au préalable.

Les visiteurs peuvent également venir avec leur animal de compagnie s'il est bien éduqué, tenu en laisse et à jour de ses vaccins.